

L'an deux mil seize, le quatre juillet, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien MICHALLET, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

DATE DES CONVOCATIONS : 27 juin 2016

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des élus.

Présents : MM. MICHALLET Damien, AUBIGNAT Stéphanie, ALLAROUSSE Nicolas, BALLEFIN Robert, BERCHET Marie, CANET Véronique, DERDERIAN Philippe, DUMOULIN Chantal, GENILLON André, GOICHOT Guadalupe, GRUOT Mireille, MILLY Roger, ROGEMOND Ludivine, ROGEMOND Maurice, SADIN Christine.

Excusé(e)s : M. BOUCHÉ Christian donne procuration à Mme GOICHOT Guadalupe, Mme CORREIA Alexia donne procuration à M. BALLEFIN Robert, M. GAIFFIER Jean-Philippe donne procuration à Mme GRUOT Mireille,

Absent : M. MAUGER Dominique

Madame GRUOT Mireille est nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant vérifié, la séance est ouverte à vingt heures trente.

CREATION DE POSTES - ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que deux agents peuvent prétendre au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe et qu'en conséquence il y a lieu de créer deux postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet et de supprimer les deux poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- 1- La suppression de deux postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} octobre 2016.
- 2- La création de deux postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2016.
- 3- De modifier comme suit le tableau des emplois :

Service ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL					
Emploi	Grade (s) associé (s)	Cat	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdo
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL	2 ^{ème} classe	C	3	1	TC
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL	1 ^{ère} classe	C	0	2	TC

- 4 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

CONVENTION DE SERVITUDE ERDF/COMMUNE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention de servitude doit être signée entre ERDF et la commune de SATOLAS ET BONCE.

En effet, la commune consent à ERDF une servitude, sur la parcelle sise au lieu-dit Trosseaz, cadastrée section C n° 593, pour l'installation d'un poste de transformation.

La convention est conclue à titre gratuit et sera authentifiée aux frais d'ERDF en l'étude de Maître Franck LAMBERT, notaire à Bourg en Bresse (Ain).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de servitude 1245 VIE ERDF.
- précise qu'ERDF est chargée à ses frais, de la publication de cette convention au bureau des hypothèques

CONVENTION SDIS/EMPLOYEUR

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal qu'une convention a été signée entre le SDIS et la commune concernant l'accueil des enfants de sapeurs-pompiers pendant le temps périscolaire lors des interventions.

Par la présente convention, la commune de Satolas et Bonce s'engage à accueillir, sans demande préalable, les enfants scolarisés des sapeurs-pompiers afin de faciliter leurs disponibilités pour assurer les interventions.

Cet accueil peut se faire au restaurant scolaire et sur les temps du périscolaire.

Les familles devront remplir une fiche de renseignements en début d'année scolaire même si leurs enfants ne fréquentent pas habituellement les services périscolaires.

Accord à l'unanimité.

ATTRIBUTION MARCHE POUR TRAVAUX DE TERRASSEMENT ROUTE DES SORBIERES

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle qu'une consultation, pour des travaux de terrassement sur la Route des Sorbières, a été lancée le 21 mai 2016 par voie d'affichage.

La date de remise des plis a été fixée au 10 juin 2016 à 12h.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 juin 2016 à 8 h45 pour procéder à l'ouverture des plis et à 10h pour l'attribution.

Trois entreprises ont présenté une offre.

La commission d'appel d'offres propose de retenir, après analyse des offres, l'entreprise Jean LEFEBVRE Rhône Alpes pour un montant de 29 776, 40 € HT, soit 35 731, 68 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision de la commission d'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, présente le dossier d'avant-projet sommaire (A.P.S.) établi par le cabinet SERIA, qui prend en compte les résultats des différents diagnostics et les améliorations apportées.

Le montant de l'estimation prévisionnelle des travaux est **de 550 000 € HT**.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des différents documents.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir examiné les pièces constitutives de l'A.P.S. et après en avoir délibéré :

- APPROUVE les résultats des différents diagnostics et le dossier d'avant-projet sommaire (A.P.S.),
- APPROUVE le montage financier prévisionnel et l'enveloppe globale de l'opération arrêtée à la somme de **550 000 € HT**,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'A.P.S. et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette affaire.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE – CREATION D'UN PARC DES SPORTS

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, présente aux membres du Conseil Municipal le projet du futur parc des Sports qui comprend :

- deux terrains de tennis, un terrain de tennis couvert et un terrain de frappe
- Un city Park
- Un skate Park

Le montant de l'estimation prévisionnelle des travaux est **de 550 000 € HT**.

Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent faire l'objet d'une aide financière de la part du Conseil Départemental de l'Isère.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte :

- ✓ La demande de subvention au Conseil Départemental de l'Isère pour la création d'un parc des sports.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE ALPES – CREATION D'UN PARC DES SPORTS

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, présente aux membres du Conseil Municipal le projet du futur parc des Sports qui comprend :

- deux terrains de tennis, un terrain de tennis couvert et un terrain de frappe
- Un city Park
- Un skate Park

Le montant de l'estimation prévisionnelle des travaux est **de 550 000 € HT**.

Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent faire l'objet d'une aide financière de la part du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte :

- ✓ La demande de subvention au Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes pour la création d'un parc des sports.

ABRI BUS DES LURONS

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal qu'une réflexion a été lancée sur le remplacement des abris bus de la commune afin de les rendre plus harmonieux.

Il a chargé la commission travaux d'étudier ce projet.

Deux modèles en pierre dans un style différent sont présentés à l'assemblée. Un tour de table est proposé afin que chaque élu donne son avis sur ceux-ci.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les deux devis remis et propose de voter.

Le Conseil Municipal, décide pour 7 voix contre, 7 voix pour et une abstention de ne pas engager les travaux pour changer les abris bus, Monsieur le Maire propose que cette question soit de nouveau débattue lors du prochain budget.

ACHAT DE TERRAIN RUE DU DAVID

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre d'un projet d'aménagement sur la rue du David, il est nécessaire d'acquérir la parcelle cadastrée section A N° 468 d'une superficie totale de 580 m².

Une estimation du service des domaines a été délivrée le 21 juin 2016.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'achat de ce tènement au prix de 14 500 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ accepte cette proposition de prix.
- ✓ autorise Monsieur le Maire à lancer les démarches pour l'acquisition de ce bien.
- ✓ autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette vente.
- ✓ désigne Maître Jérôme RAY, notaire à HEYRIEUX, pour la réalisation de l'acte de vente.

RAPPORT ANNUEL DE L'ELU MANDATAIRE AU SEIN DE SARA

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, expose que :

Le 6 juin 2011, la Société d'Aménagement du Rhône aux Alpes a été créée à l'initiative de la CAPI, de la CCCND et de 16 communes du territoire de la CAPI.

Par délibération en date du 25 mars 2011, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir des parts au sein de la SPLA et de désigner par délibération du 25 avril 2014, Monsieur Damien MICHALLET, Maire, comme représentant au Conseil d'administration et de Monsieur Robert BALLEFIN représentant au sein de l'Assemblée Spéciale.

En application de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société. S'agissant des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration, leur représentant au sein de l'assemblée spéciale assure la communication de leur rapport aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres.

La production du rapport précité a pour objet de renforcer l'information et le contrôle du Conseil Municipal sur la SPLA SARA et de vérifier que la société agit en cohérence avec les orientations et les actions conduites par la Commune.

Après avoir rappelé les engagements de la collectivité, le rapporteur expose le bilan de l'exercice écoulé et les perspectives de la société.

Conformément aux dispositions qui précèdent, il est proposé au Conseil municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport de ses représentants au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée spéciale de SARA pour l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **PRENDRE ACTE** du rapport de ses représentants au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée spéciale de SARA pour l'exercice 2015.

ADHESION ASSOCIATION VILLE ET AEROPORT

Créée en février 2000 à l'initiative d'élus de communes riveraines des principaux aéroports français et de parlementaires, l'association "Ville et Aéroport" poursuit un triple objectif :

- Promouvoir le développement durable autour des aéroports
- Améliorer la qualité de vie des populations soumises aux nuisances aéroportuaires
- Favoriser une plus juste répartition des retombées économiques générées par l'activité Aéroportuaire

Afin de contribuer à la réalisation de ces objectifs, les membres adhérents de l'association "Ville et Aéroport" souhaitent développer entre eux et grâce à l'association des liens étroits en terme d'informations et d'échanges d'expériences locales et mettre en œuvre une action concertée auprès des pouvoirs publics et des acteurs économiques en France et en Europe concernés par le transport aérien.

La charte de l'association "Ville et Aéroport", jointe à la présente délibération, définit les objectifs précis que se sont assignés les membres fondateurs de ladite association. Le siège de l'association "Ville & Aéroport" est fixé en Mairie de Gonesse, Hôtel de Ville - 66 rue de Paris - 95 500 Gonesse.

Suite à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire de l'association en date du 7 avril 2004 et conformément à l'article 9 des statuts de l'association, le montant des cotisations pour les communes adhérentes est fixé à 0,08 euros par habitant au dernier recensement de l'INSEE.

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, demande bien vouloir délibérer afin d'autoriser l'adhésion de «SATOLAS ET BONCE» à cette association et de verser une cotisation correspondante à 0,08 euros par habitant, pour l'année 2016.

Les crédits sont inscrits au budget 2016 au chapitre 011 compte 6281.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune à l'association « Ville et Aéroport » et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette affaire.

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, donne lecture du courrier de Monsieur Patrick MARGIER, Délégué aux Espaces Publics et Infrastructures Routières de la CAPI dans lequel il exprime le souhait de la CAPI de réduire ses coûts de consommations énergétiques sur le territoire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune apporte sa contribution à l'économie d'énergie publique en prenant en charge tous les candélabres posés ces dernières années dans un souci d'économie.

La commune s'est engagée sur tous les chantiers réalisés et à venir à poser des LED.

La commune ne s'oppose pas à la réduction de l'intensité après 23h. Accord à l'unanimité.

MODIFICATION COMMISSION SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Guadalupe GOICHOT est intégrée dans la commission scolaire qui se compose ainsi :

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET CENTRE AERE	AUBIGNAT Stéphanie rapporteur	BERCHET Marie	ROGEMOND Ludivine	CANET Véronique	GOICHOT Guadalupe
---	--	------------------	----------------------	--------------------	----------------------

POINT URBANISME ET PLU

➤ Point PLU

Monsieur Robert BALLEFIN, adjoint à l'urbanisme, rappelle que la commission en charge du PLU est convoquée le 11 juillet 2016 à 20h.

Une rencontre a eu lieu avec les représentants du SCOT afin d'apporter des précisions sur les avantages et inconvénients de classer la commune en bourg-relais ou en village.

➤ Point urbanisme

Monsieur Robert BALLEFIN, Adjoint délégué à l'urbanisme, avec l'assistance de Mme Chantal DUMOULIN, présente les différentes autorisations de droit du sol traitées sur la commune de mai, juin et juillet 2016.

DOCUMENTS D'URBANISME	OBJET	NOM	ADRESSE des TRAVAUX	DECISION
Permis en cours d'instruction	3 Logements mitoyens	HERNANDEZ Rachel	Route de la Ruelle	en cours
	Maison individuelle	PONTILLE Jordan / LEGUEN Camille	3 Lotissement les Pinsons	en cours
	2 Maisons individuelles	BONNE Jean-Michel	Chemin de Planbois	en cours
	Maison individuelle	DEBOURG Richard/MARTIN Corine	Chemin des Iris	en cours
	deux maisons individuelles	MARECHALLAT Franck	Chemin de la Verchère	en cours
	Terrasse couverte + sas	BELKASMI Brahim	Impasse des Crocus	en cours
Permis d'aménager	4 logements	VERNAISON Philippe	Route de Montsolongre	en cours
	Division de terrain en 3 lots à bâtir	CRASSARD Gilbert	Route de la Ruelle	en cours
Déclarations préalables	Division terrain en 7 lots à bâtir	Promotion 2000	Impasse Combe Robert	en cours
	Pose panneaux photovoltaïques	MILLERET Grégory	80 Impasse des Bleuets	accordée le 23/05/2016
	Pose panneaux photovoltaïques	DAVENAS David	19, Impasse des Blés d'Or	accordée le 23/05/2016
	Transformation d'un garage en salon	DUGUEYT Krystyna	39, Chemin de la Verchère	accordée le 23/05/2016
	Piscine + pool house	BUENO Laurent	6, Lotissement le Plein Sud	accordée le 23/05/2016
	Mur de clôture	VERGAS Yohann	39, Impasse de la Grange	accordée le 14/06/2016
Permis de construire	Piscine	BRIZIN Lilian	Lotissement la Garenne	accordée le 14/06/2016
	Maison individuelle	PANOYAN Vatrán	Imp des Narcisses	accordé le 07/06/2016
	Maison individuelle	PEYAUD Natan / LAVAL Elisa	Impasse Combe Robert	accordé le 01/07/2016

Madame Véronique CANET, adjointe à la vie associative et culture, rappelle la date du 16 juillet pour le passage du Tour de France sur la commune RD 124 et Route des Etraits.

Un mot sera distribué aux habitants des rues concernées pour les informer de la fermeture totale des voies de circulation de 13h15 à 16h30 sans aucune dérogation possible.

Le passage des coureurs est prévu entre 15h50 et 16h15.

POINT TRAVAUX

- Travaux extension école élémentaire : le planning est bien suivi par les entreprises, le préau sera terminé fin juillet.
- Travaux assainissement du Chaffard : la prochaine étape se fera sur la Route de Billaudière et débutera le 6 juillet 2016.
- Centre aéré : un devis a été demandé pour refaire les peintures.
- Travaux Mairie : le mur de séparation entre les deux propriétés, la commune et la propriété privée est en cours de réalisation.

POINT PERSONNEL

La commission du personnel a reçu huit CV suite à son appel à candidature pour deux emplois avenir. 4 personnes ont été reçues, le choix a été validé par la commission. Les personnes intéressées ont reçu un courrier les informant de la décision.

Les recrutements de l'apprenti espace vert est en cours. La commission n'a pas pris sa décision, une nouvelle réunion est prévue.

POINT RENTREE SCOLAIRE

Madame Stéphanie AUBIGNAT, adjointe déléguée aux affaires scolaires fait le point sur la rentrée 2016/2017.

- Effectifs Ecole élémentaire : 188 enfants, 7 classes
- Effectifs Ecoles maternelle : 104 enfants, 4 classes

Le service du périscolaire reste inchangé à la future rentrée sauf pour les maternelles où le dispositif est allégé.

Pour la rentrée 2016/2017, aucune association n'a souhaité participer aux NAP. La commune devra faire appel à de nouveaux prestataires dont les coûts seront discutés en Conseil Municipal.

Mme Stéphanie AUBIGNAT, adjointe aux affaires scolaires, remercie les associations qui ont participé aux NAP l'année écoulée et insiste sur le travail de qualité qui a été fourni.

COURRIERS ASSOCIATIONS REMERCIEMENT

Madame Véronique CANET, adjointe à la vie associative et culture, donne lecture des courriers reçus suite au versement de la subvention communale : Satolas en forme, Satolas et Bad, le comité des fêtes, le basket, loisirs et culture, le tennis club et les nounous.

Les parents délégués remercient la municipalité du prêt du foyer pour la fête de fin d'année des CM2.

Courrier de remerciement de Mme MOULON pour les habitants du quartier du Haut Bonce pour le kit d'organisation de la fête des voisins.

QUESTIONS DIVERSES

- Subvention Conseil Départemental
Monsieur le Maire donne lecture des courriers reçus du Conseil Départemental concernant l'octroi de subventions pour la commune :
 - Fonds départemental de péréquation : 31 564 €
 - Extension bibliothèque : 4 150 €

- Maison CARNEIRO – Les locataires ont donné leur dédite pour fin août. Monsieur le Maire propose de faire procéder à la déconstruction de la maison et de déplacer l'abri bus pour libérer l'accès. Il est prévu de faire un parking provisoire en attendant qu'une étude d'aménagement soit faite et que les travaux d'assainissement soient terminés.

- Zone artisanale
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que deux zones artisanales existent sur la commune. Il propose de maintenir active celle située sur la route de Montsolongre et de supprimer celle sur la route de la Ruelle afin de limiter la circulation des poids lourds dans ce secteur résidentiel. Une étude d'aménagement sera lancée prochainement.

- Courrier du Sous-Préfet concernant le rappel du respect de l'ordre public dans le cadre des fêtes de mariage.

- Diffusion du match de la demi-finale le jeudi 07 juillet 2016 sur écran géant à la salle polyvalente et le dimanche 10 juillet 2016.

- M. Roger MILLY informe le Conseil Municipal de la fusion du SYPENOI avec le SIVOM du Rhône concernant l'alimentation en eau potable.

- M. Philippe DERDERIAN fait un compte rendu du 1^{er} petit déjeuner organisé par la commune chez WE-EF, environ 30 personnes étaient présentes soit 20 sociétés. Très bon retour des participants.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL 25 JUILLET 2016 à 19 heures 30

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL 26 AOUT 2016 à 20 heures 30

Après l'évocation des questions diverses, la séance est close à 00H15